

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4144

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Quartier du Bottet - Parking Bottet - Réaménagement - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4144**

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Rillieux la Pape
objet :	Quartier du Bottet - Parking Bottet - Réaménagement - Bilan de clôture du mandat de travaux - Quitus donné à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 23 janvier 2006, le Conseil de communauté a approuvé le programme de réaménagement du parking du Bottet à Rillieux la Pape.

La réalisation des travaux de l'opération a été confiée à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône par voie de mandat, notifié le 27 novembre 2006.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de ce mandat avait été fixé à 840 206,26 € HT, soit 1 003 818,83 € TTC comprenant une rémunération du mandataire de 42 985,00 € HT, soit 51 410,06 € TTC.

A ce jour, les travaux étant achevés, conformément au programme, et l'enveloppe financière ayant été respectée, l'OPH du Rhône demande quitus de sa mission.

Le bilan de clôture du mandat présenté par l'OPH du Rhône et visé par monsieur le commissaire aux comptes établit le coût définitif à 565 202,06 € HT, soit 675 186,43 € TTC dont 45 576,07 € HT (42 985,00 € HT augmentés des révisions), soit 54 508,98 € TTC pour la rémunération du mandataire.

Le bilan global de l'opération fait apparaître :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Total (en € HT)	Libellé	Total (en € HT)
travaux	464 120,72	Communauté urbaine de Lyon	562 767,93
honoraires (maîtrise d'œuvre et santé, protection, sécurité)	46 872,85		
frais généraux	7 312,18		
frais financiers	1 320,24		
rémunération de l'aménageur	45 576,07		
Total	565 202,06	Total	562 767,93
<i>Solde à verser : 2 434,13 € HT, soit 2 911,22 € TTC</i>			

Pour solder cette convention de mandat, la Communauté urbaine s'acquittera du solde de la rémunération de l'OPH du Rhône, soit 2 434,13 € HT, soit 2 911,22 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 16 mai 2013 et présenté par l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône pour le mandat concernant le réaménagement du parking du Bottet à Rillieux la Pape.

2° - Donne quitus à l'OPH du Rhône de sa mission de mandataire.

3° - Autorise monsieur le Président à verser le solde de la rémunération de l'OPH du Rhône pour un montant de 2 911,22 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée le 23 janvier 2006 pour un montant de 1 053 000 € en dépenses et de 183 640 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P17O1307.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2315 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.